

EDITO

Un habitant du territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE est aujourd'hui très en avance.

Il bénéficie d'une puce électronique sur son bac, d'une facture personnalisée, de consignes de tri élargies, de fréquences de collecte adaptées et de tarifs extrêmement serrés compte tenu de l'étendue du territoire et de la densité de population.

Les performances concernant la production de déchets sont assez spectaculaires :

- 110 kg/hab d'ordures ménagères incinérables contre 354 kg pour un français moyen.
- 108 kg/hab de collecte sélective (tri et verre) contre 47 kg de moyenne nationale.

L'usager du SICTOM trie, composte, et présente moins souvent son bac.

En s'appropriant de nouveaux gestes de tri et de consommation, il est devenu un acteur de développement durable.

Son action contribue à son économie familiale, elle atténue les augmentations de taxes et de prix subies par la collectivité, elle rend le budget « déchets » compréhensible et acceptable.

Cette année 2013 constitue à la fois une période de maturité et de maîtrise du dispositif de tarification incitative, en même temps qu'une nouvelle dimension prise par la collectivité.

Cette maîtrise des prix et du système a convaincu la Communauté de communes du Val de Semouse à adhérer.

15 000 habitants de plus, et un nouveau défi : collecter par nos propres moyens un territoire particulièrement contrasté.

Six mois d'épreuves et de travail intense ont été nécessaires pour mettre au point un mode de collecte adapté aux enjeux de tarification, d'économie et d'environnement.

Collectez les écarts de Fougerolles et vous saurez tout collecter !

Dorénavant avec les lois Grenelle, la compétence collecte requiert une véritable technicité.

La collecte est liée à la prévention, à une recherche logistique constante, à l'utilisation des nouvelles technologies, à la comptabilité analytique, à la construction et l'utilisation de bases de données.

Collecter aujourd'hui est un vrai métier de spécialistes.

Le SICTOM DU VAL DE SAONE a su se montrer innovant et économe.

Faisons ensemble qu'il le reste !

Bonne lecture !

Franck TISSERAND

Président du SICTOM du Val de Saône

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU SICTOM DU VAL-DE-SAONE	2
HISTORIQUE	2
COMPOSITION	2
ROLE	2
PRINCIPALES DECISIONS PRISES EN 2013	2
NOTA BENE	3
ORGANISATION.....	3
FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT	3
2. LES INDICATEURS TECHNIQUES	4
TERRITOIRE DESSERVI	4
NOMBRE D HABITANTS DESSERVIS EN PORTE A PORTE ET POINTS DE REGROUPEMENT	6
FREQUENCES DE COLLECTE EN 2013.....	6
NOMBRE ET LOCALISATION DES DECHETTERIES.....	6
COLLECTES SEPARATIVES PROPOSEES, DECHETS CONCERNES ET MODALITES.....	7
COLLECTE DES DECHETS ENCOMBRANTS ET FREQUENCE DES RAMASSAGES	7
LA RESSOURCERIE COMME ALTERNATIVE	7
COLLECTE DES DECHETS NE PROVENANT PAS DES MENAGES : DECHETS ASSIMILES	7
EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	7
TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS COLLECTES ET LOCALISATION DES UNITES DE TRAITEMENT	7
TONNAGES ENLEVES AU COURS DE L'ANNEE 2013	8
TONNAGES ENLEVES EN DECHETTERIES EN 2013.....	9
COMPARATIF AVEC LES ANNEES PRECEDENTES	10
TOTALITE DES DECHETS ENLEVES AU COURS DE L ANNEE 2013	11
COMPARATIF AVEC LES ANNEES PRECEDENTES	11
ESTIMATION DES TONNAGES COMPOSTES.....	12
3. LES INDICATEURS FINANCIERS	13
MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION DES ORDURES MENAGERES.....	13
MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES	13
TARIFS SICTOM DU VAL DE SAONE 2013.....	14
COUT GLOBAL TTC RAMENE A L HABITANT, A LA TONNE DE DECHETS, AU FOYER, A LA TONNE D'ORDURES MENAGERES : 15	
4. BILAN DES DIFFERENTES ACTIONS MENEES.....	16
LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE SCEY-SUR-SAONE.....	16
LA REDEVANCE INCITATIVE ET LA COLLECTE SELECTIVE AU PORTE-A-PORTE	16
ORGANISATION ET STRUCTURE DU SICTOM DU VAL DE SAONE	16
LES DECHETTERIES	16
L'EXPERIMENTATION NATIONALE DE L'OUVERTURE DES CONSIGNES DE TRI	16
LA COMMUNICATION.....	16
LE CONTEXTE FINANCIER	16
5. PERSPECTIVES	17

1. PRESENTATION DU SICTOM DU VAL-DE-SAONE

Historique

Situé au centre du département à l'ouest de Vesoul, le SICTOM DU VAL DE SAONE a été créé en février 1974, le siège se situe dans la zone artisanale de Scey-sur-Saône (anciens locaux d'Agriest).

Initialement, il assurait le traitement des déchets avec le site d'enfouissement de Scey-sur-Saône, mais depuis la fermeture du site en juillet 2002, le SICTOM DU VAL DE SAONE a transmis la compétence traitement au SYTEVOM.

Le tri sélectif a été mis en place au porte-à-porte au 1^{er} janvier 2011.

La redevance incitative est appliquée depuis le 1^{er} juillet 2011, après une facturation blanche sur le 1^{er} semestre 2011.

Une expérimentation sur l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques a été mise en place avec Eco-Emballages depuis le 1^{er} mars 2012.

Composition

Au 31 décembre 2012, le syndicat mixte comptait :

- 11 Communautés de Communes adhérentes : « Les Belles Sources », « Saône et Coney », « Des Combes », « Agir Ensemble », « Du Chanois », « Des Grand Bois », « La Saône Jolie », « Pays de Saulx », « Les 6 Villages », « Les Hauts du Val de Saône », et une partie des « Monts de Gy ».,
- 5 communes isolées : Bourguignon-lès-Conflans, Breurey-lès-Faverney, Charmoille, Velorcey, Vilory.

La Communauté de Communes du Val de Semouse a rejoint le SICTOM DU VAL DE SAONE en 2013, avec ses 12 communes.

En 2013, le SICTOM DU VAL DE SAONE compte donc :

- 12 Communautés de communes adhérentes,
- 5 communes isolées,

pour un total de 181 communes, représentant 59 573 habitants, soit 13 735 habitants de plus qu'en 2012.

Rôle

- Gestion du contrat de collecte des ordures ménagères.
- Réhabilitation et post exploitation du Centre d'Enfouissement Technique de Scey-sur-Saône.
- Promotion du tri sélectif, du compostage domestique et de la réduction à la source.
- Gestion du fichier des redevables de la redevance incitative.
- Edition des factures de redevance incitative.

Principales décisions prises en 2013

- Reconstitution de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques dans le cadre de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages, et élargissement du territoire expérimental aux communes de la Communauté de communes du Val de Semouse.
- Réajustement des tarifs 2012.
- Vote des tarifs 2014.
- Mise en place de brigades du tri et de caractérisations des collectes de tri pour faire baisser les refus de tri.
- Non-reconstitution du marché avec Plastic Omnium.
- Adhésion de la Communauté de communes du Val de Semouse (CCVS) au 1^{er} janvier 2013.
- Dotation des usagers de la Communauté de communes du Val de Semouse en bacs à ordures ménagères pucés, et vente de bacs de tri pour la collecte en porte à porte.
- Passage en redevance incitative de la Communauté de communes du Val de Semouse au 1^{er} janvier 2014, à l'issue d'une période de facturation blanche du 1^{er} juillet au 31 décembre 2013.
- Reconstitution de la location de locaux techniques de la CCVS.
- Accueil des 6 agents de collecte issus de la Communauté de communes du Val de Semouse au 1^{er} janvier 2013 : création du service opérationnel de collecte.
- Recrutement de 2 personnes en contrats d'avenir pour créer une brigade du tri.
- Transfert de la gestion des déchetteries (et des gardiens) au SYTEVOM au 1^{er} janvier 2013.



Nota bene

Dans la suite de ce rapport, afin de permettre une comparaison des différents indicateurs 2013 par rapport aux années précédentes, il sera nécessaire de bien préciser les données relatives au territoire de la Communauté de communes du Val de Semouse, et au territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE tel qu'il existait au 31 décembre 2012 (soit composé de 169 communes).

En effet, en 2013, le territoire de la CCVS est placé en facturation blanche alors que le territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE est en facturation réelle.

La Communauté de communes du Val de Semouse pourra être dénommée CCVS.

Le SICTOM DU VAL DE SAONE au 31 décembre 2012 pourra être dénommé SICTOM 1.

Organisation

- Le comité syndical est composé d'un délégué par commune (un titulaire et un suppléant par commune qui sont élus par les conseils communautaires ou municipaux, le cas échéant).
- Le président et les 20 membres du bureau sont élus par les membres du comité syndical.
- En 2013, le personnel du SICTOM DU VAL DE SAONE se compose :
 - d'1 directeur, chargé de mission redevance incitative et tri sélectif
 - d'1 secrétaire
 - de 5 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
 - de 6 ripeurs-conducteurs
 - de 5 « contrats d'avenir » : 3 agents de brigade du tri et 2 agents techniques polyvalents

Fonctionnement du syndicat



2. LES INDICATEURS TECHNIQUES

Territoire desservi

L'exploitation du service est assurée sur la totalité du territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE.

Au 31 décembre 2012, le syndicat regroupe 169 communes :

ABELCOURT ABONCOURT-GESINCOURT AISEY ET RICHCOURT ALAINCOURT AMANCE AMBIEVILLERS AMONCOURT ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL ANJEU ARBECEY AROS AUGICOURT AUTREY-LES-CERRE AUXON-LES-VESOUL BAIGNES BARGES BASSE VAIVRE (LA) BASSIGNEY BATIES (LES) BAULAY BETAUCOURT BETONCOURT-LES-BROTTE BETONCOURT-ST-PANCRAS BLONDEFONTAINE BOREY BOUGEY BOUGNON BOULIGNEY BOURBEVELLE BOURGUIGNON-LES-CONFLANS BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE BOURSIERES BOUSSERAUCOURT BREUREY-LES-FAVERNEY BUCEY-LES-TRAVES BUFFIGNECOURT CALMOUTIER CEMBOING CENDRECOURT CERRE-LES-NOROY CHANTES CHARGEY-LES-PORT CHARMOILLE CHASSEY-LES-SCEY CHATENEY CHATENOIS CHAUX-LES-PORT CHEMILLY CLANS COLOMBE-LES-VESOUL COLOMBOTTE COMBEAUFONTAINE CONFLANDEY CONFLANS-SUR-LANTERNE CONFRACOURT CONTREGLISE CORNOT	CORRE CREUSE (LA) CREVENEY CUBRY-LES-FAVERNEY CUVE DAMPIERRE-LES-CONFLANS DAMPVALLEY-LES-COLOMBE DAMPVALLEY-ST-PANCRAS DEMANGEVELLE DEMIE (LA) ECHENOZ-LE-SEC EHUNS EQUEVILLEY FAVERNEY FERRIERES-LES-SCEY FLAGY FLEUREY-LES-FAVERNEY FONTENOIS-LA-VILLE FOUCHECOURT FRESNE-SAINT-MAMES FRETIGNEY GENEVREY GEVIGNEY-ET-MERCEY GIREFONTAINE GOURGEON GRATTERY GREUCOURT HURECOURT JASNEY JONVELLE JUSSEY LAMBREY LIEFFRANS LIEVANS MAGNORAY (LE) MAGNY-LES-JUSSEY MAILLERONCOURT-CHARETTE MAILLERONCOURT-ST-PANCRAS MAILLEY-ET-CHAZELOT MELIN MELINCOURT MENOUX MERSUAY MEURCOURT MONTCOURT MONTORE MONTJUSTIN MONTUREUX-LES-BAULAY NEUREY-EN-VAUX NEUREY-LES-LA-DEMIE NEUVILLE-LES-LA-CHARITE NEUVILLE-LES-SCEY (LA) NOIDANS-LE-FERROUX NOROY-LE-BOURG OIGNEY ORMOY OVANCHES	PASSAVANT-LA-ROCHERE PISSEURE (LA) PLAINEMONT POLAINCOURT ET CLAIREFONTAINE PONT-DE-PLANCHES PONT-DU-BOIS PONTCEY PORT-SUR-SAONE PROVENCHERE PURGEROT RAINCOURT RANZEVILLE RAZE ROSEY RUPT-SUR-SAONE SAINT-GAND SAINT-REMY SAINTE-MARIE-EN-CHAUX SAPONCOURT SAULX-DE-VESOUL SCEY-SUR-SAONE SCYE SELLES SEMMADON SENONCOURT SERVIGNEY SOING-CUBRY-CHARENTENAY TARTECOURT TRAVES VAL-SAINT-ELOI VALLEROIS-LORIOZ VALLEROIS-LE-BOIS VAROGNE VAUCHOUX VAUVILLERS VELLE-LE-CHATEL VELLEFAUX VELLEFRIE VELLEGUINDRY VELLEMINFROY VELORCEY VENISEY VERNOTTE (LA) VEZET VILLARS-LE-PAUTEL VILLEDEU-EN-FONTENETTE (LA) VILLENEUVE (LA) VILLERS-LE-SEC VILLERS-LES-LUXEUIL VILLERS-SUR-PORT VILORY VISONCOURT VOUGECOURT VY-LE-FERROUX VY-LES-RUPT
---	--	--

Auxquelles se sont ajoutées les 12 communes de la Communauté de communes du Val de Semouse, pour un total en 2013 de 181 communes :

AILLEVILLERS ET LYAUMONT AINVELLE BRIAUCOURT CORBENAY	FLEUREY LES SAINT LOUP FONTAINE LES LUXEUIL FOUGEROLLES FRANCALMONT	HAUTEVELLE MAGNONCOURT SAINT LOUP SUR SEMOUSE LA VAIVRE
--	--	--

TERRITOIRE du SICTOM VDS 2013



Nombre d'habitants desservis en porte-à-porte et points de regroupement

D'après le dernier recensement, la population est de 59 573 habitants au 1^{er} janvier 2013, sur l'ensemble du territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE.

La collecte est exécutée au porte-à-porte sur toutes les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale suivant les règles du code de la route aux camions automobiles.

Fréquences de collecte en 2013

Les fréquences de collectes des ordures ménagères sont les suivantes :

- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Saint-Rémy
- 1 fois par semaine pour les communes de Port-sur-Saône, Jussey, Fougerolles centre et Saint-Loup-sur-Semouse
- 1 fois par quinzaine pour toutes les communes, hors période estivale
- 1 fois par semaine pour toutes les communes entre le 1^{er} juillet et le 30 août

La fréquence de collecte du tri est la suivante :

1 fois par quinzaine.

Nombre et localisation des déchetteries

10 déchetteries sont situées sur le territoire du SICTOM DU VAL DE SAONE, sur les communes de :

- Fougerolles,
- Saint-Loup-sur-Semouse,
- Scey-sur-Saône,
- Port-sur-Saône,
- Jussey,
- Vauvillers,
- Amance,
- Saulx,
- Fretigney,
- Fresne-Saint-Mamès.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, elles sont repassées sous la compétence du SYTEVOM.



Collectes séparatives proposées, déchets concernés et modalités

Une collecte au porte-à-porte de bacs de tri pour les déchets recyclables est organisée sur l'ensemble des communes du SICTOM DU VAL DE SAONE.

Pour les communes de la CCVS, les déchets suivants étaient acceptés à la collecte en 2013 : papiers, cartons, emballages métalliques et flacons et bouteilles plastiques.

Pour les autres communes, tous les emballages souples et rigides, ainsi que les films plastiques sont acceptés à la collecte depuis le 1^{er} mars 2012, dans le cadre de l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes de tri menée par Eco-Emballages.

Grâce à une dérogation sollicitée par le SICTOM DU VAL DE SAONE auprès d'ECO-EMBALLAGES, cette expérimentation est élargie aux communes de la CCVS à partir du 1^{er} janvier 2014.

Par ailleurs :

- 335 conteneurs à verre en points d'apport volontaire (PAV) sont répartis sur les communes du SICTOM 1, soit une moyenne de 1 conteneur pour 137 habitants,
- 60 conteneurs à verre en PAV sont répartis sur les communes de la CCVS, soit une moyenne de 1 conteneur pour 229 habitants.

Collecte des déchets encombrants et fréquence des ramassages

Le SICTOM DU VAL DE SAONE n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.

La Ressourcerie comme alternative

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés en déchetterie de Fresne Saint-Mamès, Amance, Jussey, Port-sur-Saône, Scey-sur-Saône, Fretigney ou encore Saint-Loup-sur-Semouse.



Collecte des déchets ne provenant pas des ménages : déchets assimilés

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret n° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

Evolution de l'organisation de la collecte

- Le contrat de collecte des ordures ménagères en vigueur en 2013 a débuté le 1^{er} janvier 2011.
- Le titulaire de ce contrat de collecte est l'entreprise SITA pour la période 2011 à 2014.
- En 2013, la fréquence de collecte des ordures ménagères est organisée par quinzaine, suite à l'arrêté préfectoral D2//2011 n°2019 pris le 12 octobre 2011, sauf pour les zones agglomérées de plus de 2000 habitants (Port-sur-Saône, Jussey, Fougerolles centre et Saint-Loup-sur-Semouse), et avec possibilité de dérogation pour certains types d'établissements identifiés dans l'article 2. Une collecte hebdomadaire est organisée en juillet et en août. La collecte par quinzaine renforce la réduction à la source.

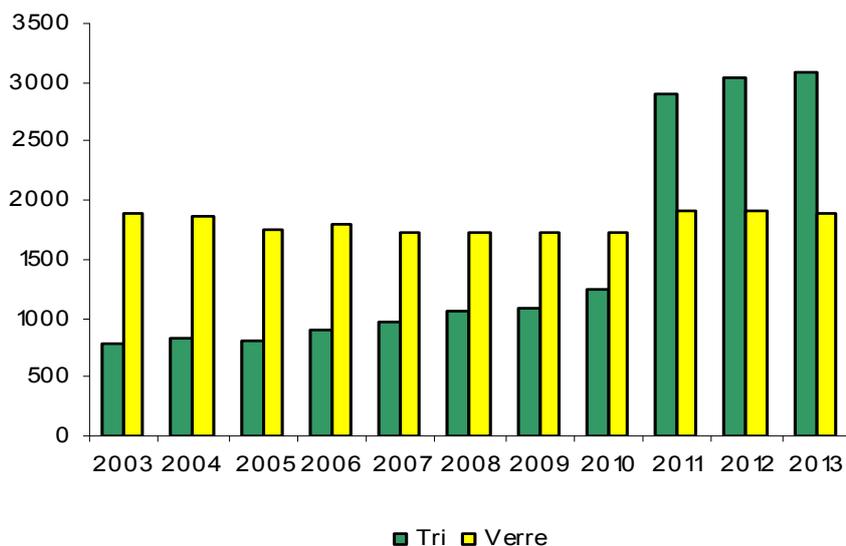
Traitement des déchets ménagers collectés et localisation des unités de traitement

- Le SYTEVOM, ayant la compétence traitement des déchets ménagers, gère les apports au Centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux et au quai de transfert de Saint-Sauveur.
- La collecte est assurée sur le secteur du syndicat par les 5 camions du prestataire (trois pour les ordures ménagères et deux pour la collecte sélective), et par les 2 camions du SICTOM DU VAL DE SAONE pour la collecte sélective.

Tonnages enlevés au cours de l'année 2013

Tonnages enlevés au titre de la collecte sélective	Sur le territoire du SICTOM 1	Sur le territoire de la CCVS
<ul style="list-style-type: none"> Collecte du tri au porte à porte 	3083 t (soit 67 kg/hab)	499 t (soit 36 kg/hab)
<ul style="list-style-type: none"> Conteneurs verre en PAV 	1893 t (soit 41 kg/hab)	508 t (soit 37 kg/hab)

Evolution des tonnages enlevés pour le territoire du SICTOM 1 :



TRI :



Augmentation des tonnages entraînée par la redevance incitative et la mise en place de l'expérimentation de nouvelles consignes de tri étendues.

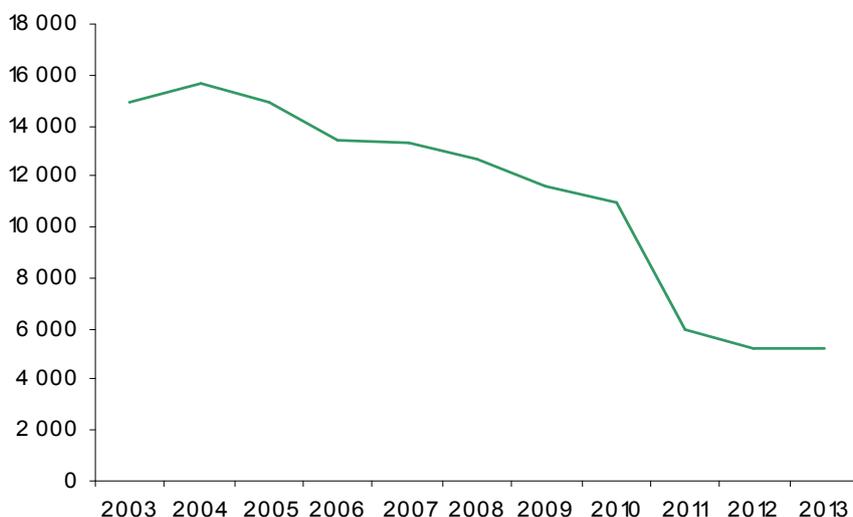
VERRE EN PAV :



Les apports en PAV se stabilisent, contrairement à une tendance nationale plutôt à la baisse.

Tonnages incinérés	Sur le territoire du SICTOM 1	Sur le territoire de la CCVS
<ul style="list-style-type: none"> Ordures ménagères 	5212 t (soit 113 kg/hab)	1778 t (soit 129 kg/hab)

Evolution des tonnages incinérés pour le territoire du SICTOM 1 :



ORDURES MENAGERES :



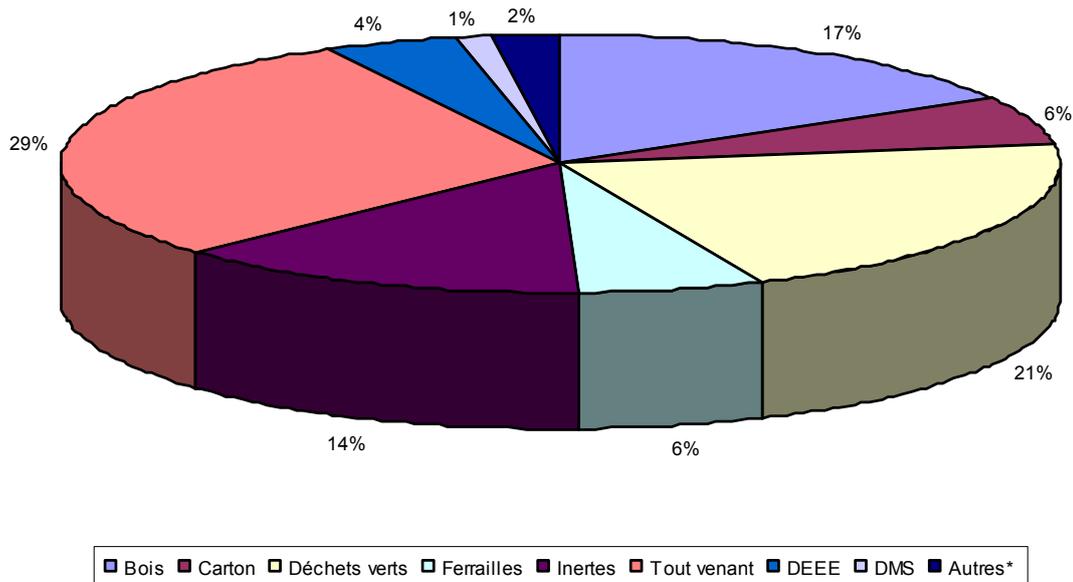
En constante baisse depuis plusieurs années, avec la redevance incitative et l'expérimentation des consignes de tri.

Tonnages enlevés en déchetteries en 2013

Matériaux	Total des 8 déchetteries présentes sur le territoire du SICTOM 1	Total des 2 déchetteries présentes sur le territoire de la CCVS	Total des 10 déchetteries
• Bois	1429 t	662 t	2091 t
• Carton	329 t	409 t	738 t
• Déchets verts	1821 t	782 t	2603 t
• Ferrailles	521 t	268 t	789 t
• Inertes	1250 t	456 t	1706 t
• Tout venant	2550 t	1129 t	3679 t
• DEEE	384 t	170 t	554 t
• DMS	106 t	42 t	148 t
• Autres*	184 t	79 t	263 t
• TOTAL	8574 t (soit 187 kg/hab)	3997 t (soit 291 kg/hab)	12571 t (soit 211 kg/hab)

*huiles, pneus, vêtements, cartouches, livres...

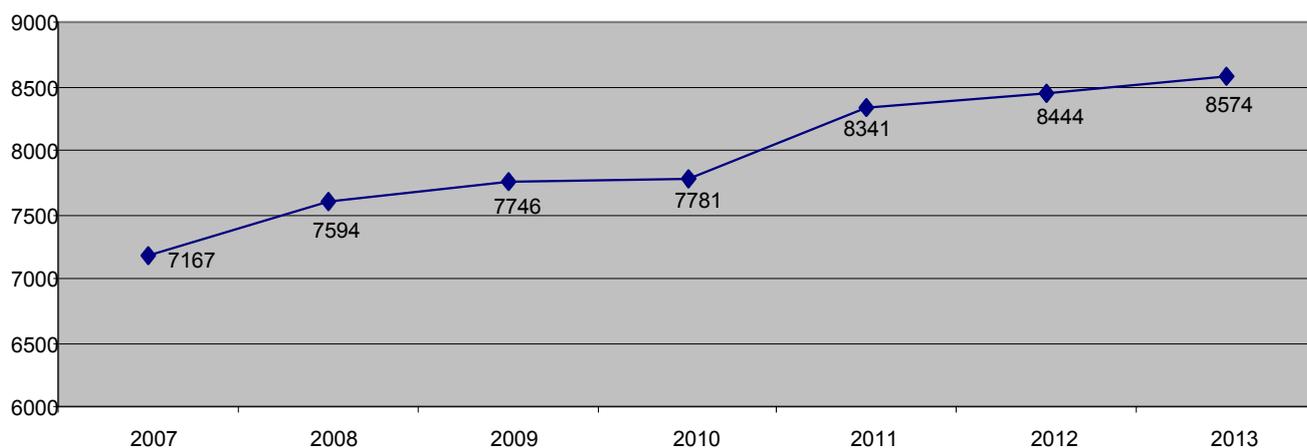
Répartition des différents matériaux sur les 10 déchetteries en 2013



Depuis l'année 2013, le SYTEVOM a mis en place les bennes « DEA » (Déchets d'Eléments d'Ameublement) qui devraient réduire de manière assez considérable les tonnages de « Tout venant ».

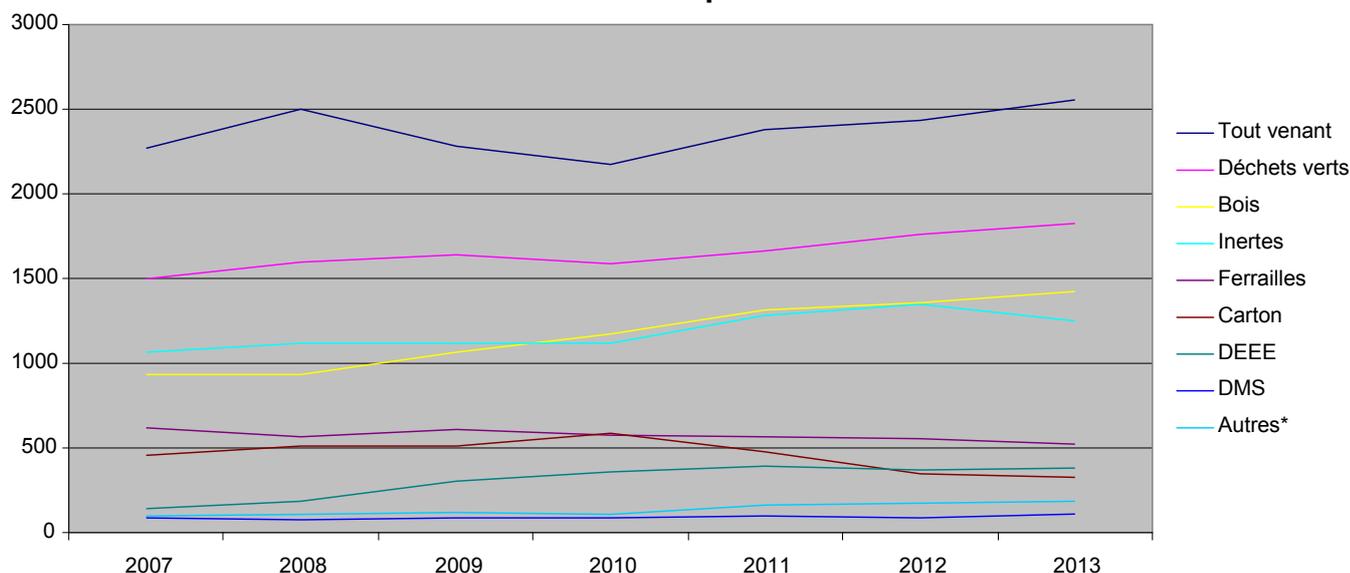
Comparatif avec les années précédentes

Evolution des apports sur les 8 déchetteries du SICTOM 1



Les apports en déchetterie sont toujours en légère augmentation, confirmant un geste de tri qui devient un réflexe de la part des usagers.

Evolution des tonnages enlevés sur les 8 déchetteries du SICTOM 1 avec les années précédentes



On n'observe pas une de hausse significative des tonnages pour les bennes tout venant.

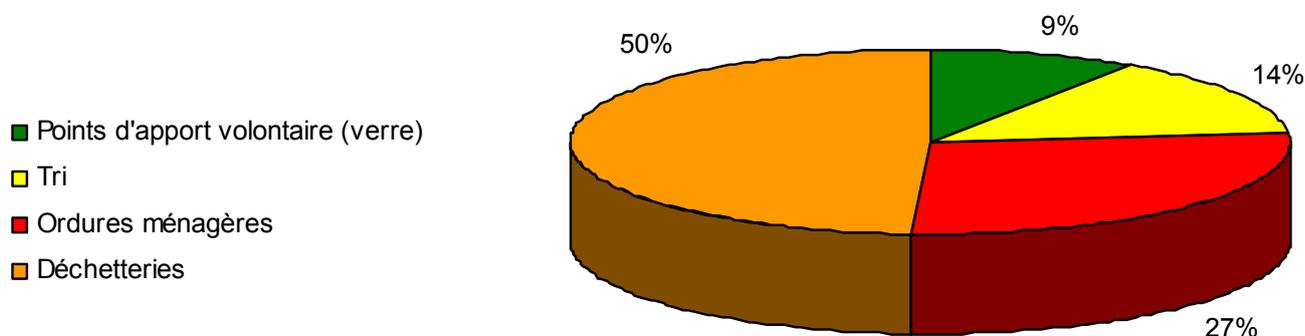
Les tonnages de bois et de déchets verts augmentent, ce qui a encouragé le SYTEVOM a mettre en place une politique de broyage individuel et collectif.

Totalité des déchets enlevés au cours de l'exercice 2013

Les communes de la Communauté de communes du Val de Semouse ayant rejoint le SICTOM DU VAL DE SAONE en 2013, il convient de bien préciser les tonnages relatifs à chacun de ces territoires pour permettre ensuite un comparatif avec les années précédentes.

	SICTOM 1	CCVS	TOTAL
Points d'apport volontaire (verre)	1893 t	508 t	2401 t
Tri	3083 t	499 t	3582 t
Ordures ménagères	5212 t	1778 t	6990 t
Déchetteries	8574 t	3997 t	12571 t
Total	18762 t Soit 409 kg/hab	6782 t Soit 494 kg/hab	25544 t Moyenne de 429 kg/hab

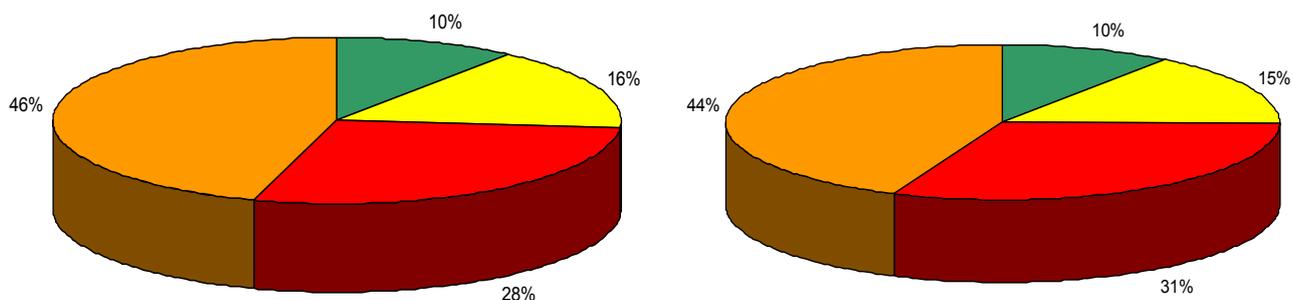
Répartition des déchets par mode de collecte



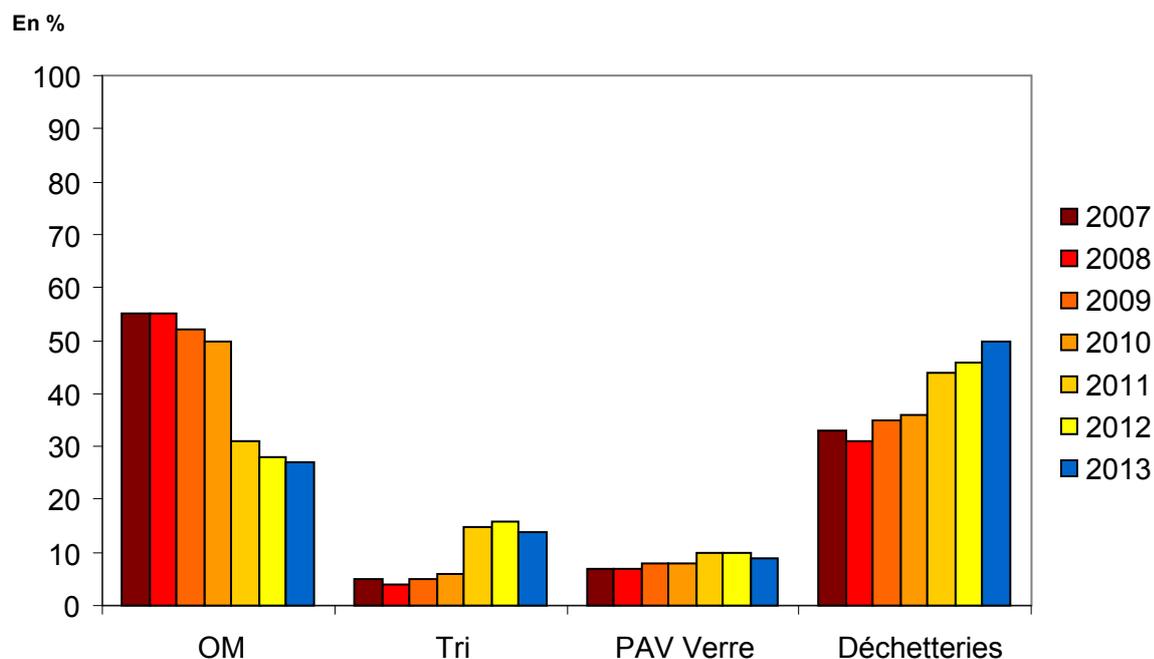
Comparatif avec les années précédentes (réalisé sur le territoire du SICTOM 1)

La proportion d'ordures ménagères continue de diminuer, toujours au profit des déchetteries et du tri. On note une stagnation des tonnages du verre en points d'apport volontaire.

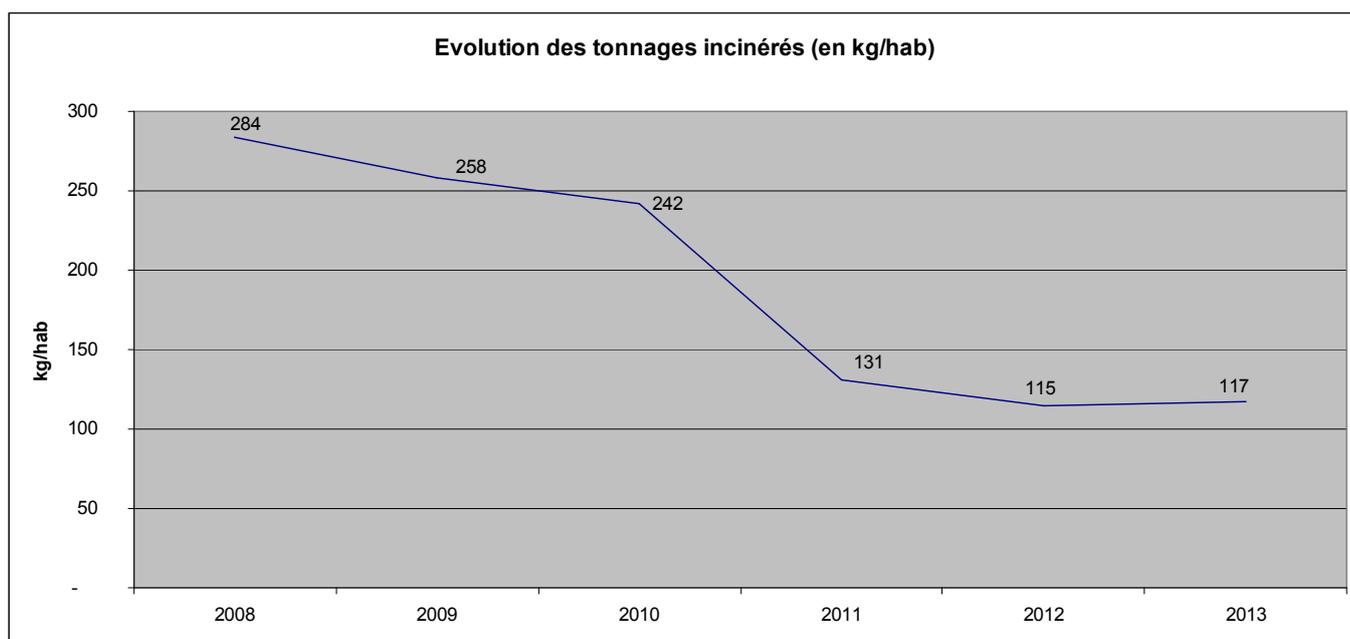
2012	2011
Ordures ménagères + Tri + PAV verre + Déchetteries : 18 649 t	Ordures ménagères + Tri + PAV verre + Déchetteries : 19 092 t



Evolution des tonnages concernant le territoire du SICTOM 1



Aujourd'hui, les ordures ménagères ne représentent plus que 27% des déchets collectés contre 52% en 2009.



On note une baisse très importante des tonnages incinérés depuis 2011 (mise en place de la redevance incitative). Légère remontée en 2013 due à l'arrivée de la Communauté de communes du Val de Semouse.

Estimation des tonnages compostés

Parallèlement, la vente des composteurs domestiques est régulière.



On compte sur le territoire près de 6 000 composteurs (5200 composteurs vendus par le SICTOM DU VAL DE SAONE + équipement autre estimé à 15%).

On peut ainsi estimer le tonnage de déchets compostés à **1 500 t** pour l'année 2013.

3. LES INDICATEURS FINANCIERS

Modalités d'exploitation du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères

Le service de collecte des ordures ménagères, l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites Saint-Sauveur et Noidans-le-Ferroux ont été confiés à la Société SITA par contrat suite à un marché public du SICTOM DU VAL DE SAONE.

La durée de ce contrat a été fixée à quatre ans à compter du 1^{ier} Janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2014, avec une prolongation possible de 2 x 1 an.

Montant annuel global des dépenses (en €TTC)

- **Service de collecte des ordures ménagères**

Pour l'année 2013, la totalité des factures à SITA pour la collecte des ordures ménagères s'élève à :

TOTAL : 1 358 055.33 € (TVA 7%)

- **Service de traitement des ordures ménagères**

Pour l'année 2013, la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le traitement des ordures ménagères s'élève à :

TOTAL : 772 319.16 € (TVA 7%)

- **Cotisation en tant qu'adhérent au SYTEVOM**

Pour l'année 2013, la totalité des factures payées au SYTEVOM pour le financement de la collecte des points d'apports volontaires, le fonctionnement global des déchetteries, et celui du centre de tri s'élève à :

TOTAL : 1 306 582.86 €

- **Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône**

Pour l'année 2013, la totalité des factures s'élève à :

TOTAL : 180 704.68 €

- **Achat des bacs et composteurs**

Pour l'année 2013, la totalité des factures s'élève à :

TOTAL : 339 577.76 €

(Rachat du stock de bacs de tri et composteurs de la Communauté de communes du Val de Semouse : 14 117.00€.

Bacs OM : 216 970.90€

Bacs à tambour : 11 751.60€

Bacs de tri et composteurs : 96 738.26€)

- **Charges à caractère général**

Pour l'année 2013, la totalité des factures correspondant aux charges à caractère général (comprend les frais de fonctionnement hors frais de personnel), s'élève à :

TOTAL : 224 146.61 €

- **Modalités de financement**

Ces dépenses sont financées par la redevance incitative reversée par les adhérents.

Grâce à la baisse des tonnages, le traitement des ordures ménagères ne représente plus la principale dépense du SICTOM DU VAL DE SAONE, mais seulement moins de 15% du budget.

Tarifs SICTOM DU VAL DE SAONE 2013

Les tarifs, votés par le Comité Syndical par délibération du 6 décembre 2012, comprennent :

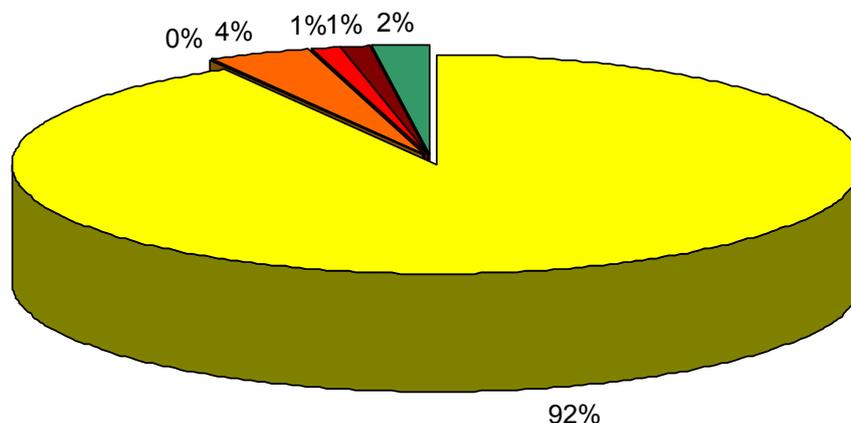
- une part fixe fixée en fonction du volume du bac
- une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées

SICTOM DU VAL DE SAÔNE TARIFS REDEVANCE INCITATIVE ORDURES MENAGERES 2013	PART FIXE	PART VARIABLE	
		La levée tarif réduit	La levée tarif normal
CONTENEUR AGREE 80 LITRES *	82.60 €	0.533	16.50 €
CONTENEUR AGREE 140 LITRES	82.60 €	2.50 €	8.85 €
CONTENEUR AGREE 240 LITRES	141.60 €	4.45 €	9.95 €
CONTENEUR AGREE 340 LITRES	200.60 €	6.50 €	11.00 €
CONTENEUR AGREE 660 LITRES	389.40 €	12.40 €	14.50 €
SAC PREPAYE AGREE de 50 LITRES		3.30 € l'unité	
soit 82.50 € le rouleau de 25 unités (dont Part fixe : 29.50 € - Part variable : 26.52€ (base d'un bac de 140 litres à 17 levées/an) Prix unitaire de 3.30€ (3.2951 arrondi à 2 décimales)			
PART FIXE FORFAITAIRE (Forfait dérogatoire)		52.50 €	
Base de calcul de part fixe uniforme au litre : 0.590 € Tarifs pour collecte en C0.5 selon arrêté préfectoral n°2019 du 12 octobre 2011 * Dans la limite de 1000 bacs de 80L en 2013 présentés 12 fois/an au tarif de 89€/an			

En 2013, le SICTOM DU VAL DE SAONE a facturé les adhérents pour 4 400 921.42€.

Répartition des recettes du SICTOM en 2013

- Participation des usagers (particuliers, professionnels, services municipaux) perçue en 2013
- Emprunt
- Reversements du SYTEVOM au titre des performances de collecte sélective en 2013
- Participation des collectivités post-exploitation CET
- Remboursement rémunération de personnel (contrats aides)
- Vente de bacs et composteurs



Coût global TTC ramené :

• à l'habitant

Dans le cadre d'une tarification incitative, le coût ramené à l'habitant n'est plus pertinent. Ce sont les bacs qui sont facturés. La dépense de collecte se répartit entre les adresses. La tarification ne tient plus compte du nombre de personnes au foyer, mais de la taille du bac et du nombre de levées.

Collecte	30.35 €
Traitement	12.96 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries, tri au centre de tri...)	21.93 €
Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	3.03 €
Frais de structure	3.76 €
Frais de personnel	9.78 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	4.42 €
Titres annulés	0.92 €
Emprunt	2.79 €
TOTAL	89.95 €

• au foyer

Collecte	72.84 €
Traitement	31.11 €
Cotisation au SYTEVOM (PAV, investissement et gestion des bennes des déchetteries, tri au centre de tri...)	52.64 €
Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	7.28 €
Frais de structure	9.03 €
Frais de personnel	23.46 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	10.61 €
Titres annulés	2.21 €
Emprunt	6.70 €
TOTAL	215.88 €

• à la tonne de déchets

(y compris la collecte sélective et les déchetteries)

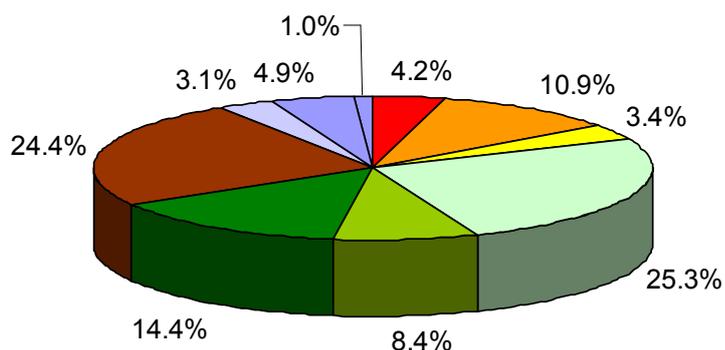
Collecte	70.78 €
Traitement	30.23 €
Cotisation au SYTEVOM	51.15 €
Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	7.07 €
Frais de structure	8.77 €
Frais de personnel	22.80 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	10.31 €
Titres annulés	2.15 €
Emprunt	6.51 €
TOTAL	209.77 €

• à la tonne d'ordures ménagères

(sans la collecte sélective et les déchetteries)

Collecte	258.65 €
Traitement	110.49 €
Cotisation au SYTEVOM	186.92 €
Réhabilitation Centre d'enfouissement de Scey-sur-Saône	25.85 €
Frais de structure	32.07 €
Frais de personnel	83.32 €
Amortissement des bacs d'ordures ménagères	37.69 €
Titres annulés	7.85 €
Emprunt	23.79 €
TOTAL	766.63 €

Coût global des déchets



- Frais de structure
- Frais de personnel
- Centre d'Enfouissement Technique
- Collecte SITA
- Collecte régie
- Traitement SYTEVOM
- Cotisation SYTEVOM
- Emprunt
- Amortissement
- Titres annulés

4. BILAN DES DIFFERENTES ACTIONS MENEES

Le Centre d'Enfouissement Technique de Scey-sur-Saône

- Achat d'un procédé d'oxyzone, d'aération et de brassage des lixiviats.
- Mise en place et essai d'une station en expérimentation permettant de traiter les lixiviats afin de les rendre conformes pour être répandus sur site. Si l'expérience est concluante, le SICTOM DU VAL DE SAONE pourrait acquérir cette station, permettant ainsi, à terme, une autonomie du site.



La redevance incitative et la collecte sélective au porte-à-porte

- Dotation et échanges de bacs à ordures ménagères, vente de bacs de tri et de composteurs, aux usagers de l'ensemble du territoire, et dotation pour la mise en place de la redevance incitative aux usagers du territoire de la Communauté de communes du Val de Semouse.
- Mise à jour du fichier usager.
- Mise à jour et application du règlement de redevance incitative.
- Edition et transmission des factures aux adhérents.
- Mise en place de solutions pour les points de collecte difficiles :



Organisation et structure du SICTOM DU VAL DE SAONE

- Recrutement de personnels contractuels pour la mise en place de la brigade de tri.
- Réorganisation du service : 4 agents administratifs sont chargés chacun de gérer la redevance incitative sur un secteur.

Les déchetteries

- Transfert des gardiens de déchetteries au Sytevom depuis le 1^{er} janvier 2013.

L'expérimentation nationale de l'ouverture des consignes de tri

- Poursuite de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages et du plan de communication.
- Ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques (en plus des flacons et bouteilles en plastique), concerne les emballages rigides et les films souples en plastique
- Transmission des résultats de l'expérimentation par les suivis de collecte et les caractérisations
- Poursuite des brigades du tri pour intégrer les nouveaux gestes de tri
- Point fait régulièrement avec tous les acteurs de l'expérimentation : Eco-Emballages, Sytevom et repreneurs.



La communication

- Réalisation d'autocollants (Conteneur non-conforme, Trier c'est notre nature, Consignes de tri, Erreurs de tri, Le tri c'est en vrac, Votre bac a été vérifié et contient des erreurs, Anomalie, Verre...).
- Rédaction du bulletin de communication : Triporteur 8 et 9, et Triporteur 1 et 2 distribués sur le territoire de la CCVS.
- Page dans la Gazette de la CCVS.
- Sacs de tri du verre.
- Réalisation de panneaux d'information pour les plaisanciers.
- Réalisation d'affiches pour les OPH.
- Mise en ligne d'informations sur site internet du SICTOM DU VAL DE SAONE.
- Animation à la foire de Saint-Loup-sur-Semouse.
- Réunions publiques sur l'ensemble du territoire de la CCVS.
- Traitement des courriers et réclamations.



Le contexte financier

- Application de la redevance incitative, avec possibilité de facturation au trimestre pour les adhérents qui le souhaitent.
- Mise en place des moyens de paiement TIPI (service de paiement en ligne, par internet).

5. PERSPECTIVES

- Mise en place des moyens de paiement  (espace de paiement en euro unifié mis en place par les banques membres de l'EPC (Conseil européen des paiements) en réponse à la demande de la Commission européenne).
- Poursuite des réflexions et des études pour la réduction des points noirs.
- Renforcement des brigades du tri.
- Acquisition de la station autonome de traitements des lixiviats.
- Passage en redevance incitative de la CCVS au 1^{er} janvier 2014 à l'issu d'une période de facturation blanche.
- Mise en place de la redevance incitative sur l'ancien territoire de la Communauté de communes des Franches Communes (12 communes) qui a rejoint la Communauté de communes du Triangle Vert.
- Enquête pour des projets d'intégration.
- Travail en collaboration avec le SYTEVOM pour la mise en place de nouvelles bennes dans les déchetteries (meuble, ressourcerie...), ainsi que de badges d'accès aux déchetteries.
- Poursuite de l'expérimentation nationale menée par Eco-Emballages.
- Ouverture des compétences du SICTOM DU VAL DE SAONE.



